



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM ACKERLAND 28 RUE LOUIS PASTEUR 67117 ITTENHEIM

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

Monsieur LALAK Jozef, gérant de la société A&J SOLUTIONS, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 3 ALLEE DE L ECONOMIE 67370 WIWERSHEIM, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

Monsieur MIRABELLI Anthony, gérants de la société A&J SOLUTIONS, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 3 ALLEE DE L ECONOMIE 67370 WIWERSHEIM, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	LALAK Jozef KAPELLENSTRASSE 43/1 88471 LAUPHEIM ALLEMAGNE
Nombre de parts	250
Montant versé	2 500 €
2e associé	MIRABELLI Anthony 9 RUE DU KRIEGACKER 67202 WOLFISHEIM
Nombre de parts	250
Montant versé	2 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 29 juillet 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06